

Délibération n°18-09

Objet : ACTION CULTURELLE– Règlement du prix Facile à lire

Le Conseil d'administration de de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Livre et lecture en Bretagne » s'est réuni à Rennes (35) le **29 mars 2018**, sur convocation en date du 15 mars 2018 et sous la présidence de Catherine SAINT-JAMES.

Nombre de membres :

- En exercice : 16
- Présents : 10
- Votants : 12 (dont 2 procurations)

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Mme Maïlys AFFILÉ, M. Jean-Christophe BAUDET, M. Marc BERGÈRE, Mme Véronique CHARLOT, Mme Annie CHEVALIER, M. Bruno DARTIGUENAVE, Mme Marie-Annick MARTIN, Mme Yvonne PRÉTESEILLE, Mme Catherine SAINT-JAMES, Mme Françoise SOURDRILLE

Pouvoirs : M. Benoît BROYART à Mme Annie CHEVALIER, M. Jean-Michel LE BOULANGER à Mme Catherine SAINT-JAMES

Absents excusés : M. Benoît BROYART, Mme Gaby CADIOU, M. Hervé LETORT, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Anne MARECHAL, M. Thierry SIMELIÈRE

Vu

- le Code général des collectivités territoriales,
- les statuts de l'établissement,
- le budget.

Considérant

- que l'établissement Livre et lecture en Bretagne développe une approche et des actions spécifiques pour favoriser l'accès à la lecture auprès des publics dits éloignés et empêchés,
- que dans cette perspective il impulse et accompagne les démarches de lutte contre l'illettrisme portées par les acteurs professionnels,
- que l'établissement s'est ainsi résolument engagé en faveur du développement de l'accessibilité des bibliothèques à tous les publics, à travers la promotion et le suivi d'une démarche « Facile à lire »,
- que cette démarche consiste à installer des espaces bien identifiés à l'intérieur ou à l'extérieur de la bibliothèque, pourvus d'un mobilier attractif et spécifique, et proposant des collections choisies de livres accessibles à des publics en difficulté avec la lecture,
- que pour promouvoir et valoriser ces démarches « Facile à lire » en Bretagne, Livre et lecture organise et porte tous les deux ans le prix « Facile à lire Bretagne » en vue d'attribuer deux prix :
 - o Prix « Facile à lire auteur »
 - o Prix « Facile à lire bibliothèque »
- qu'il convient que le Conseil d'administration valide le règlement du prix « Facile à lire Bretagne ».

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- valide le règlement du prix « Facile à lire Bretagne » sise en annexe de cette délibération,
- autorise et invite Mme la Présidente et M. le Directeur de l'établissement, chacun pour ce qui le concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rennes, le 29 mars 2018

La Présidente,
Catherine Saint-James
61 bd Villebois Mareuil
35000 RENNES

